

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton du TESSIN
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2019

**CANTON DU TESSIN -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2020**

Mesdames,
Messieurs,

Pour financer les prestations cantonales des allocations intégratives, de l'allocation parentale, des indemnités d'adoption, et compte tenu de l'évolution favorable du "compte spécial Tessin" suite à l'introduction d'un régime de surcompensation complète, le Comité de direction a décidé de réduire pour 2020 le taux de cotisation spécial de 0.30% à **0.00%**.

Le taux de cotisation applicable pour le canton du Tessin est donc uniquement le nouveau taux de cotisation global de :

2.80% dès le 1^{er} janvier 2020.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

L'Administrateur



Christian von Sury